

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
05 décembre 2017 – 18 H 45 – MISSON
COMPTE RENDU

Le Mardi 5 décembre 2017 à 18H45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des conseillers sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à
BÉLUS	DUFAU DANIEL	x		
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	x		
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	x		
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	x		
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	x		
HABAS	DUPRE HENRIETTE	x		
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	x		
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	x		
LABATUT	DUPONT BERNARD	x		
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES	x		
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL	x		
MIMBASTE	PAYEN GERARD	x		
MISSON	MAGESCAS BERNARD	x		
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	x		
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	x		
ORIST	LAHILLADE FRANCIS			Roland DUCAMP
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	x		
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	x		
PEY	DUCAMP ROLAND	x		
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE			
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL			
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE			Marie-Josée SIBERCHICOT Pierre DUCARRE
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER			
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE			
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL	x		
POUILLON	DESCAZEUX HENRI	x		
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	x		
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	x		
POUILLON	VILHEM PATRICK	x		
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY	x		
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	x		
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE	xx		
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY			
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRES MARIE- MADELEINE	x		
TILH	DARRASPEN JEAN	x		
Secrétaire de séance			Thierry Guillot	

Mr le Président cite les pouvoirs qu'il a reçus. Il propose de désigner Thierry Guillot comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 07 novembre 2017
2. Solution mobilité
3. Procédure du PLU de Pouillon : proposition d'annulation
4. Crèche intercommunale à Pouillon
5. Ressources humaines
6. MSAP : avenants marché public
7. Finances
8. Agenda d'accessibilité des bâtiments recevant du public de la Communauté de communes
9. Comité technique : désignation des membres élus de la Communauté de communes
10. Amélioration des pratiques de désherbage : demande de subvention
11. Adhésion à l'association « Chantons sous les pins »
12. Lieu du prochain conseil communautaire

L'ordre du jour est modifié comme suit : retrait du point 7 – b et du point relatif au règlement des structures petite enfance puisque les documents n'ont pas été transmis.

Adopté à l'unanimité**Point 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 7 novembre 2017**

Document transmis avec la convocation. Mr le Président demande s'il y a des remarques sur ce compte rendu. Pas de remarques des conseillers communautaires.

Adopté à l'unanimité**Point 2 – Solution mobilité**

- a. Présentation par les responsables de l'association du bilan de l'année 2017

Eric GUILLOTEAU rappelle la genèse de cette association : il a été fait le constat que les personnes en cours de formation professionnelle, en emploi précaire ou en recherche d'emploi butent sur des problématiques de mobilité pour rechercher un stage ou un emploi. L'idée de l'association est d'offrir un panel de solutions pour répondre à cette problématique.

Agathe VERGNE présente le bilan 2017 sur le territoire (cf document joint).

M.CAPIN indique que les CCAS des communes peuvent être associés à cette démarche car certains ont développé des solutions ingénieuses et peuvent débloquer des fonds assez rapidement.

M.GUILLOTEAU rappelle également les limites de l'intervention de l'association et précise que les personnes bénéficient d'un accompagnement social plus large par un travailleur social.

M.le Président demande que l'association vienne présenter sa démarche auprès des secrétaires de mairie. M.CAPIN demande qu'une procédure soit mise à disposition des communes.

M.GUILLOTEAU rappelle que l'appel à projet est financé par l'Europe pour trois ans (jusqu'en 2018). Il faut donc se projeter pour 2019-2021 car sans les financements européens qui déclenchent le financement de l'Etat et la Région, le financement reposerait uniquement sur les collectivités locales. Il s'agit d'une réponse à une vraie demande sociale.

b. Proposition d'engagement financier 2018 : 20 000 euros (idem 2017)
Il est proposé de renouveler le financement de Solution Mobilité à hauteur de 20 000 €.

Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

Point 3 - Procédure du PLU de Pouillon : proposition d'annulation

Monsieur le Président introduit le point relatif à la procédure de PLU de Pouillon. 19H35 M.VILHEM quitte la séance.

M.SOM rappelle les principales étapes de la procédure et les objectifs retenus pour l'élaboration du projet. Il rappelle le contenu des avis des Personnes Publiques Associées .

La procédure d'élaboration du PLU de la commune de Pouillon a été arrêtée par délibération du conseil communautaire le 11 Mai 2017.

Conformément au code l'urbanisme, une phase de procédure s'est engagée avec l'envoi du dossier pour avis aux différentes Personnes Publiques Associées. Leur retour a été en grande majorité défavorable.

Personnes Publiques Associées	Décision
Etat	Avis défavorable
CDPENAF	Avis défavorable
Ouverture à l'urbanisation de zones en l'absence de SCoT	Avis défavorable
Chambre d'agriculture	Avis défavorable
Conseil Départemental	Avis favorable
SEPANSO	Avis défavorable

De plus, du fait de l'absence de SCoT, tout terrain ouvert à l'urbanisation doit obtenir une dérogation de la part du Préfet (L142-5 du code de l'urbanisme). Le Préfet n'a pas donné sa dérogation pour la majorité des surfaces rendues constructibles par le projet de PLU et notamment en ce qui concerne le principal secteur d'urbanisation de 13 hectares : le Lehouze.

Ce refus entraîne une situation de blocage au niveau de la procédure et une réunion à l'initiative de la Communauté de communes, regroupant la commune, la communauté de communes ainsi que M. le Sous-Préfet, a été organisé le 15 novembre afin de proposer des scénarios pour la suite à donner à la procédure.

Scénario n° 1 : Second Arrêt Projet avec des modifications mineures du dossier.

Un scénario fragile juridiquement et risqué s'exposant à un deuxième refus de la part des PPA du fait de l'absence de modification majeure du dossier.

Scénario n°2 : Refonte du dossier, débat du PADD en Conseil municipal et conseil communautaire, second Arrêt Projet.

Un scénario envisageable techniquement mais entraînant une réflexion politique autour des modifications à réaliser, des coûts supplémentaires à engager et entraînant des délais importants de procédure et d'études (14 mois minimum).

Scénario n°3 : Fin de la procédure de PLU de Pouillon et intégration de la réflexion communale dans le PLUi des Arrigans en cours.

Un scénario qui permettrait une cohérence vis-à-vis des PPA et une sécurité juridique certaine.

Cette réunion a permis à l'ensemble des participants d'émettre leur opinion et d'exposer les risques de chaque scénario.

Ces scénarii ont ensuite été présentés lors de la conférence des Maires du 21 novembre 2017. Lors de cette réunion Mr le Maire de Pouillon a informé l'assistance que la Commune validait le positionnement du scénario 3 dans la mesure où les orientations des élus communaux seraient entendues notamment l'urbanisation d'une partie du secteur de Lehouze et de favoriser l'implantation d'Intermarché au travers du PLUi dans le respect des recommandations des personnes publiques associées.

De cette conférence est donc sorti un consensus pour stopper la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Pouillon et intégrer la réflexion communale dans l'élaboration du PLUi des Arrigans. Les choix communaux seront travaillés dans le cadre de la procédure PLUI avec une prise en considération de deux éléments essentiels : l'urbanisation d'une partie du secteur de Lehouze et favoriser l'implantation d'Intermarché au travers du PLUi dans le respect des recommandations des personnes publiques associées.

G.PAYEN rappelle que des raisons avaient justifié la poursuite des PLU il y a quelques mois. M.le Président souhaitait que les réflexions communales en cours soient préservées. Cependant si les PLU ne sont pas acceptés par les PPA, il faudra se poser la question de leur arrêt.

M.MAGESCAS indique que c'est aussi une question de calendrier. Au passage de la prise de compétence par la communauté de communes, il a été décidé que la commune de Pouillon continuerait son PLU car elle était proche de la fin de la procédure.

M.le Président indique qu'une nouvelle réunion sera organisée la semaine prochaine avec la commune de Pouillon, les services de l'Etat et Intermarché afin d'essayer de trouver une solution pour que ce dernier puisse mener son projet.

M.MARQUIER indique que la zone sur laquelle Intermarché souhaite s'installer est une zone constructible. La zone du Léhouze l'intéresse du fait de la zone résidentielle qui se trouve à proximité.

M.MAGESCAS rappelle que les contraintes de l'Etat s'imposent à toutes les communes.

M.DARRASPEN donne lecture de l'avis de la commune de Pouillon qui figure en infra. Il rappelle l'accord de la commune de Pouillon sur l'abandon du PLU communal.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'annuler la procédure de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pouillon suite aux avis défavorables des Personnes Publiques Associées,
- D'intégrer la réflexion communale au PLUi des Arrigans avec une prise en considération de deux éléments essentiels : l'urbanisation d'une partie du secteur de Lehouze et favoriser l'implantation d'Intermarché dans le respect des recommandations des personnes publiques associées.

Adopté à l'unanimité

Point 4 - Crèche intercommunale à Pouillon

a. Demande de subvention DETR 2018

Il est proposé de solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du dossier de demande de subvention de la DETR 2018 et/ou DSIL 2018, le montant le plus de subvention à attribué sur la tranche 2 du projet de

construction de la crèche intercommunale. Il est entendu que les montants à demander seront donc valorisés des 106 000 euros attendus en 2017 et non obtenus dans le cadre du DSIL 2017.

Le montant prévisionnel des travaux (aménagement intérieur) est évalué à 672 173 euros HT sur la base des marchés publics notifiés.

Il est sollicité au titre de la DETR 2018 et du DSIL 2018, le montant le plus élevé possible de subvention concernant le montant de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

b. Attribution du marché public équipement

Le marché est alloti et est divisé en 4 lots, chacun d'eux donnant lieu à la passation d'un marché distinct, suivant le détail ci-après :

- Lot n° 1 : Équipement et mobiliers des salles de vie permettant l'accueil des enfants
- Lot n° 2 : Équipement et mobiliers des 4 salles de change
- Lot n° 3 : Équipement et mobiliers de 3 bureaux et d'une salle de réunion et repos pour le personnel
- Lot n° 4 : Équipement et mobiliers extérieur

Délai de validité des offres : 90 jours

Procédure choisie :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Description du déroulement de la procédure

- Publication auxquelles les annonces ont été envoyées : Le travailleur landais
- Dématérialisation de la procédure

L'avis de publicité ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) ont été mise en ligne sur le site : www.landespublic.org

- Date limite de réception des candidatures et des offres : le 31 octobre 2017 à 12h00
- Date de réunion de la commission d'offre : 24 novembre à 9h30

Réception :

Nombre de plis reçu par lots et dans les délais :

- | | |
|--|---|
| - Lot n° 1 : Équipement et mobiliers des salles de vie permettant l'accueil des enfants | 7 |
| - Lot n° 2 : Équipement et mobiliers des 4 salles de change | 6 |
| - Lot n° 3 : Équipement et mobiliers de 3 bureaux et d'une salle de réunion et repos pour le personnel | 7 |
| - Lot n° 4 : Équipement et mobiliers extérieur | 3 |

Il est proposé l'attribution suivante sur la base de l'entreprise la mieux-disante :

Lots	Entreprises	Montant (TTC)
------	-------------	---------------

Lot n° 1 : Équipement et mobiliers des salles de vie permettant l'accueil des enfants	la commission d'appel d'offres propose de déclarer la procédure de passation du marché public pour le lot n°1 : <input checked="" type="checkbox"/> sans suite <input checked="" type="checkbox"/> pour les motifs mentionnés ci-dessous : <i>Erreurs dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Nécessité de redéfinir le besoin.</i>	
Lot n° 2 : Équipement et mobiliers des 4 salles de change	LOXOS	27 398.30 €
Lot n° 3 : Équipement et mobiliers de 3 bureaux et d'une salle de réunion et repos pour le personnel	ACTUELBURO	6 039.37 €
Lot n° 4 : Équipement et mobiliers extérieur	CONCEPTION DESIGN PRODUCTION	14 652.00 €

Adopté à l'unanimité

Point 5 - Ressources humaines

- a. Présentation des règlements de fonctionnement des structures Petite enfance

Ce point sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

- b. Création d'un poste d'adjoint technique 17/35ème au 1er janvier 2018

Un agent technique de la crèche de Peyrehorade est actuellement engagé sur un contrat en accroissement d'activité à hauteur de 17/35ème complété d'heures complémentaires (pour remplacer des heures temps partiels d'autres collègues) pour atteindre un temps de travail de 21/35^{ème}. Ce poste est un emploi permanent qui, à ce jour, n'a pas encore fait l'objet d'un recrutement à titre permanent. Afin de permettre de reconduire l'agent sur un poste à CDD, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 17/35ème à compter du 1er janvier 2018 pour renouveler cet agent en CDD pour une durée d'un an. Cette période sera l'occasion d'évaluer l'agent et de considérer à terme la possibilité d'une stagiairisation.

Adopté à l'unanimité

Point 6 – MSAP : avenants au marché public

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un avenant qui concerne la partie honoraires de l'architecte pour actualisation des missions complémentaires de l'architecte.

M.CAPIN demande si cela a été prévu au CCTP. Il est indiqué qu'il s'agit d'une erreur dans l'acte d'engagement qui n'avait pas repris l'ensemble des missions de l'architecte.

Ce point sera présenté avec des explications complémentaires.

Point 7 – Finances

a) Décision modificative n°3 budget annexe EHPAD :

Il est proposé de valider la décision modificative n°3 sur la base des éléments suivants :

Compte	Intitulés	Dépenses en €
6063	Alimentation	-3 000
606261	Couches, alèses, prod absorb	-10 000
6066	Fournitures médicales	-15 000
6112	Prestations à caractère médical	-2 500
61681	Primes d'assurance	-45 000
6225	Autres frais divers	-2 000
6571	Subvention	-5 000
64111	Rémunération principale	+82 500
TOTAL		0

Adopté à l'unanimité

b) Avance sur subvention 2018 au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans

Ce point est retiré de l'ordre du jour l'avance n'étant plus nécessaire au vu des dernières informations reçues de la Trésorerie.

Point 8 – Agenda d'accessibilité des bâtiments recevant du public de la Communauté de communes

Suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble des bâtiments qualifiés d'ERP dans le cadre de la nouvelle Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, il est proposé d'adopter l'agenda d'accessibilité sur la base des éléments suivants pour des travaux à réaliser en 2018 :

Il reste les locaux concernant l'Abbaye de Sorde l'Abbaye qui sont en cours d'étude et nécessiteront un passage à un prochain conseil communautaire.

bâtiments	m ²	Agenda	coût estimatif	détail des travaux
Multiple rural Hastings		ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Piscine Vestiaires	160	2018	2 110 €	Pose bande guidage podotactile 650 € - Modifier hauteur deux lavabo 1200 € - installation 2 barres tirage 200 € - Pictogrammes 60 €

Office Tourisme	72	2018	900 €	Modifier rampe accès 800 € - peinture marches 100 €
Ecole maternelle de Saint Lon les Mines	308	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Ecole maternelle d'Orthevielle	302	2018	2250 €	Réduction devers entrée 2000 € - Baisser interphone 120 € - installation barre tirage 100 € - Pictogrammes 30 €
Ecole maternelle de Peyrehorade	866	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Ecole maternelle d'Orist	540	2018	720 €	Pose bande guidage podotactile 400 € - Modifier bancs entrée 100 € - pose panneau PMR 220 €
École maternelle de Bélus	376	2018	1 220 €	Installation éclairage exter 900 € - remplacement grille évacuation 65 € - pose panneau PMR 220 €
École maternelle de Sorde l'Abbaye	234	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE EXTENSION	950 €	Parking : Adoucir réhausse et matérialisation place parking PMR 350 € - éclairage extérieur 600 €
École maternelle de Labatut	287	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Crèche de Peyrehorade	450	2018	2720 €	Eclairage extérieur 1200 € - pose bande guidage podotactile 650 € - pose panneau PMR 220 € + création place PMR 350 € - rempla tapis entrée extérieur 300 € - dde dérogation hauteurs poignées
Antenne Misson	455	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Ludothèque	160	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		
Maison du temps libre	550	ATTESTATION D'ACCESSIBILITE		

TOTAL HT**10 870,00 €****Adopté à l'unanimité****Point 9 – Comité technique et CHCST : désignation des membres élus de la Communauté de communes**

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Serge Lasserre	Michel Lesclauze
Danièle Bérot	Sophie Discazeaux
Marie Madeleine Lescastreyres	Jean Marc Lescoute

Adopté à l'unanimité

Point 10 – Amélioration des pratiques de désherbage : demande de subvention

Un programme départemental porté par l'association des Maires et le Département des Landes vise l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités landaises. Cette démarche intervient en complément d'actions menées avec les acteurs du monde agricole et a pour objectif de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Ce programme se décompose en différentes actions dont la formation des agents applicateurs, la conception et la diffusion d'outils techniques, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'accompagnement s'adressant spécifiquement aux collectivités souhaitant mettre en place des mesures visant l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Ainsi, M Le Président propose que la Communauté de communes s'engage dans la démarche d'amélioration de ses pratiques en mettant en place les actions suivantes :

- l'élaboration et mise en œuvre d'un plan intercommunal de désherbage
- la formation des agents communaux applicateurs de produits phytosanitaires et chargés de l'entretien des espaces publics communautaires.
- l'acquisition du matériel suivant :
 - o Rapid model Universo : 12 500 euros HT
 - o Brosse de désherbage : 2 000 euros HT
 - o Broyeur de branches : 4 700 euros HT

Il est donc proposé d'autoriser M. Le Président à signer la charte de désherbage des espaces intercommunaux avec le département, l'Association des Maires et l'agence de l'eau Adour-Garonne et de solliciter auprès du Département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne les subventions pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'amélioration des pratiques de désherbage conformément aux conditions d'attribution prévues respectivement dans le règlement départemental d'aide pour l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités et le 10ème programme de l'eau.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (euros HT)		Recettes (euros HT)	
Achat matériel	19 200	Département (10%)	1 920
		Agence Adour Garonne (70%)	13 440
		Fonds propres	3 840
TOTAL	19 200	TOTAL	19 200

Adopté à l'unanimité

Point 11 – Adhésion à l'association « Chantons sous les pins »

Il est proposé d'adhérer à l'Association « Chantons sous les pins », au nom de la collectivité. C'est une association culturelle organisatrice de rdv culturels dans les Landes (médiation dans les écoles et spectacles dans les communes- programmation itinérante financée par la CCPOA et la logistique assurée par les communes qui accueillent l'événement au titre du festival Chantons sous les Pins).

Le montant de l'adhésion serait de 20 euros .

Adopté à l'unanimité

Point 12 – Lieu du prochain conseil communautaire

Il est proposé de fixer le lieu du prochain conseil communautaire à la MSAP à Peyrehorade.

Adopté à l'unanimité